Cinquante cinquième année. - N° 6 A Samedi 9 et dimanche 10 janvier 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 792

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

402 291 769 RCS Bordeaux.
FAC.
Forme : Société civile.
Capital : 18522.56 EUR.
Adresse : 122, Avenue des Pyrennees, 33140 Villenave-d'Ornon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE TECHNIQUES FRIGORIFIQUES TROPICALES - T.F.T. Société absorbée SARL au capital de 45 734,71 euros Siège social : 2, rue Blaise Cendrars - 33140 VILLENAVE D'ORNON 328.180.419 RCS BORDEAUX ET FAC Société absorbante Société civile au capital de 18 522,56 euros Siège social : 122, avenue des Pyrénées - 33140 VILLENAVE D ORNON 402.291.769 RCS BORDEAUX AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENAVE D'ORNON du 05/01/2021, La société TECHNIQUES FRIGORIFIQUES TROPICALES - T. F. T., société à responsabilité limitée au capital de 45 734,71 euros, dont le siège social est 2, rue Blaise Cendrars - 33140 VILLENAVE D'ORNON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 328.180.419 RCS BORDEAUX, et la société FAC, société civile au capital de 18 522,56 euros, dont le siège social est 122, avenue des Pyrénées - 3140 VILLENAVE D'ORNON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 402.291.769 RCS BORDEAUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TECHNIQUES FRIGORIFIQUES TROPICALES - T.F.T. par la société FAC. La société TECHNIQUES FRIGORIFIQUES TROPICALES - T.F.T. ferait apport à la société FAC de la totalité de son actif, soit 899 402 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 9 017 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 890 385 euros. La société FAC, détenant 1 050 parts de la société TECHNIQUES FRIGORIFIQUES TROPICALES - T.F.T. sur les 3 000 parts composant le capital de cette dernière, renonce à ses droits dans sa propre augmentation de capital, qui ne s'élèverait donc qu'à 33 712 euros. En rémunération de l'apport net, 819 parts nouvelles de 41,16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées, attribuées aux associés de la société absorbée autres que la société absorbante. La prime de fusion serait réduite également d'un montant correspondant aux droits non exercés par la société FAC et s'élèverait globalement à 545 038 euros. Il résulterait de l'annulation des parts de TECHNIQUES FRIGORIFIQUES TROPICALES - T.F.T. détenues par FAC un boni de fusion de 283 965 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 0,42 part de la société FAC pour 1 part de la société TECHNIQUES FRIGORIFIQUES

TROPICALES - T.F.T. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/10/2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société TECHNIQUES FRIGORIFIQUES TROPICALES - T.F.T. depuis le 01/10/2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FAC. La société TECHNIQUES FRIGORIFIQUES TROPICALES - T.F.T. sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX au nom des deux sociétés le 07/01/2021..

